

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°20-2025 présentant l'état de traitement des motions et postulats déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2025 qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réponse définitive.

Au Conseil communal
De et A
1008 Prilly

Prilly, le 18.11.2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis n° 20-2025 s'est réunie à Castelmont, le 18 novembre 2025 de 18h00 à 19h20, dans la composition suivante :

Youri HANISCH, UDC
Philippe CRETEGNY, PLR
Didier CALLMANDER, LCVL
Antonio DI BARI, VER
Vincent ZODOGOME, PSIG
Richard Bryan LE FORT PAREDES, VERT - Président confirmé
Lumia CLARAMUNT, PLR – Rapporteuse confirmée

La Municipalité est représentée par Mr le Syndic Alain Gilliéron et accompagné de Mme Sandrine Böhlen, secrétaire municipale.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

Le Syndic introduit la séance en précisant que la Municipalité poursuit le traitement des postulats avec rigueur et suggère de parcourir chaque postulat séparément pour en exposer l'état actuel et répondre aux éventuelles interrogations.

Postulat PO 10-2010 de Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez et consorts : « Construction d'appartements protégés sur la commune de Prilly »

Postulat PO 11-2010 de Mme la Conseillère Isabelle Aparicio et consorts : « Pour des logements subventionnés à Prilly »

L'entrée en vigueur du PGA en 2021 a permis d'imposer des pourcentages de LUP dans les plans de quartier.

Petit ou grand projet, chaque plan fixe son nombre de LUP et le constructeur doit les réaliser. Plusieurs secteurs sont concernés : Corminjoz, Malley-Gazomètre, Grand-Prés, Galicien, ainsi que les quatre tours déjà partiellement habitées.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°20-2025 présentant l'état de traitement des motions et postulats déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2025 qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réponse définitive.

Q : Est-ce que le pourcentage de LUP a déjà été vérifié, vu que certains appartements sont déjà habités ?

R : Oui, le Canton contrôle le respect des pourcentages.

Q : Est-ce que vous recevez un retour du Canton lorsqu'il fait ces vérifications ?

R : Non, pas systématiquement. Le Canton ne nous informe que lorsqu'il constate un problème ou un non-respect des exigences.

Postulat PO 04-2022 de Mme la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard & Consorts : « Pour intégrer des personnes en situation de handicap au sein de notre administration communale »

Le Syndic rappelle que certains bâtiments communaux ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite, comme le Château où l'installation de rampes serait difficile. Si un collaborateur devait présenter un handicap physique nécessitant une accessibilité renforcée, la Municipalité veillerait à l'affecter dans un bâtiment approprié et pleinement accessible.

Pour les handicaps non physiques, Mme Böhlen ajoute que l'intégration nécessite un encadrement adapté selon les ressources disponibles. Des apprentis rencontrant des difficultés sont suivis par des personnes formées.

L'exemple d'une archiviste engagée à 50% en CDD, atteinte d'un handicap important, illustre une intégration réussie grâce à un accompagnement renforcé.

Q : Est-ce que ces personnes sont rémunérées lorsqu'elles travaillent pour la commune ?

R : Oui, bien sûr. Elles sont rémunérées comme les autres collaborateurs, en fonction de leur taux d'activité.

Postulat PO 07-2022 de M. le Conseiller Yan Giroud & Consorts : « Robotisation de la vente et de la restauration : Taxer les caisses automatiques, assurer l'égalité de traitement »

Il est rappelé que cette idée a été discutée puis refusée au Grand Conseil vaudois et genevois. Le Syndic précise qu'une telle taxe ne peut être mise en place que de manière cantonale, voire fédérale, d'où la décision de classer le postulat.

Postulat PO 04-2023 de M. le Conseiller Florent Héroguel et consorts : « Pour un meilleur équilibre des critères économiques, environnementaux et sociaux dans la prise de décision »

Le Syndic rappelle qu'une commission de durabilité avait été envisagée, et que cette proposition a été refusée par le Conseil communal.

Malgré ce refus, la Municipalité a poursuivi son engagement en matière de durabilité en élaborant une directive interne ainsi qu'une charte intégrant des critères à respecter dans les projets.

Il souligne que, dans la pratique, les critères environnementaux et sociaux sont aujourd'hui devenus prépondérants dans l'analyse des projets communaux. Selon lui, l'équilibre demandé par le postulat est désormais atteint, car ces critères prennent une place plus importante qu'auparavant dans les décisions.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°20-2025 présentant l'état de traitement des motions et postulats déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2025 qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réponse définitive.

Il ajoute également que l'outil Boussole 21, mis en place début 2025, est désormais utilisé pour évaluer les projets d'infrastructure : les chefs de projet doivent y soumettre leurs dossiers, ce qui permet une analyse systématique selon des critères de durabilité.

Dans ce contexte, la Municipalité estime que les objectifs visés par le postulat sont déjà intégrés dans les démarches en cours et invite donc la commission à classer l'objet.

Postulat PO 02-2024 de M. le Conseiller Florent Héroguel au nom des Vert.e.s et du PSIG : « Casino à Prilly : Au-delà des bénéfices, n'oublions pas d'assumer notre part de responsabilité pour la prévention des risques liés aux jeux excessifs »

Le Syndic précise que la préoccupation liée au risque d'addiction est légitime, d'autant plus que le casino devrait ouvrir ses portes vers mars-avril 2026. Afin de répondre aux interrogations soulevées, il explique avoir pris contact avec la Ville de Montreux, seule autre commune du canton disposant d'un casino de type A. Là-bas, aucune mesure communale spécifique n'est prévue : toute la prévention et les dispositifs liés au jeu responsable relèvent exclusivement du casino, conformément à la législation fédérale.

Le Syndic indique également avoir sollicité des informations directement auprès du Casino de Bâle, qu'une délégation prillérane a eu l'occasion de visiter. L'établissement leur a présenté l'ensemble des mesures mises en place : personnel spécifiquement formé pour repérer les comportements à risque, interventions auprès des joueurs en difficulté, contrôles réguliers, ainsi que des procédures internes strictes en matière de prévention.

Toutes les mesures détaillées dans le préavis proviennent donc du casino lui-même, qui en porte la responsabilité. Dès lors, la prévention contre les risques liés au jeu est entièrement encadrée par les obligations légales imposées aux maisons de jeu.

PO 03-2024 de Mme la Conseillère Sarah Burkhalter et consorts : « Une ressourcerie des Encombrants à la Déchetterie de Malley »

Malgré l'intérêt de l'idée, l'expérience lausannoise montre que l'état des objets déposés est généralement trop mauvais et mobiliserait trop de ressources.

Les petites zones de récupération existantes peinent déjà à fonctionner et la Ville de Lausanne doit parfois engager du personnel de sécurité.

Ainsi, les conditions ne permettent pas d'étendre ce dispositif.

PO 05-2024 de M. le Conseiller Olivier Amblet et consorts : « Relancer le projet de réaménagement des Jardins Familiaux et la renaturation du cours d'eau »

Suite au refus du préavis 14-2023, une refonte du projet est nécessaire.

Sans crédit d'étude et en l'absence d'orientation claire, la Municipalité reprendra ce dossier dans la prochaine législature.

Il s'agit donc du seul postulat pour lequel un report est demandé.

PO 06-2024 de M. le Conseiller Florent Héroguel, les Vert.e.s. et Olivier Pilet, PSIG : « Promouvoir l'égalité en encourageant l'utilisation d'un langage inclusif »

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°20-2025 présentant l'état de traitement des motions et postulats déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2025 qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réponse définitive.

Mme Böhlen confirme l'intégration progressive de l'écriture inclusive : offres d'emploi, rapport de gestion, journal communal.

Un guide de communication interne, incluant un chapitre dédié à l'écriture inclusive, a été rédigé et validé. Des formations internes sont en cours.

Q : Est-ce que le guide de communication peut nous être transmis ?

R : Oui, il vous sera transmis à la suite de la séance.

PO 07-2024 de Mme la Conseillère Sylvie Krattinger et consorts : « Pour des mesures pour faciliter et encourager la récupération de l'eau de pluie »

La Municipalité indique avoir déjà mis en place plusieurs mesures (subventions via le Fonds Durabilité, prescriptions dans le RPGA en cours de révision).

Elle rappelle que certaines solutions, comme les cuves, ne sont pas toujours souhaitables (risques d'insectes, notamment moustiques).

Q : Vous mentionnez qu'une directive pourrait voir le jour et qu'il pourrait y avoir des campagnes de sensibilisation. Est-ce que des actions concrètes ont déjà été entreprises ?

R : Pour l'instant, non. Ce sont des pistes dont on discute en interne, mais aucune action concrète n'a encore été lancée.

PO 01-2025 de M. le Conseiller Antoine Viredaz et consorts : « Elaboration d'un concept de formation continue à destination des employé-e-s de l'administration prillérane »

La Municipalité confirme qu'il est essentiel que les employés puissent suivre des formations régulières afin d'être mieux préparés dans leurs activités quotidiennes. Le service RH, qui a manqué de ressources, travaille à l'élaboration d'un concept global de formation visant à garantir l'accès à des formations pour l'ensemble des services.

Plusieurs types de formations sont évoqués dans les échanges : formations de base, formations d'adaptation ou de mise à niveau, formations liées au management ou à des compétences spécifiques. Un exemple est donné : au Greffe, l'apprentie et l'adjointe ont pu bénéficier de formations via le CEP et l'UCV, même si ces formations sont parfois courtes (une journée).

Q : Est-ce que ce sont les collaborateurs qui demandent les formations, ou est-ce que ces formations sont plutôt imposées par l'administration ?

R : Les deux cas se présentent. Lors des entretiens annuels, il y a une partie dédiée aux formations où les collaborateurs peuvent exprimer leurs besoins. Et de notre côté, les responsables peuvent aussi indiquer les formations nécessaires.

Q: Et concernant le budget de formation, comment évolue-t-il ?

R : Il évolue chaque année selon les besoins et les demandes.

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°20-2025 présentant l'état de traitement des motions et postulats déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2025 qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réponse définitive.

3. Délibérations et amendements

Un.e commissaire s'interroge sur le délai de trois ans demandé pour le postulat PO-05-2024, relatif au réaménagement des Jardins familiaux et à la renaturation du cours d'eau. Ce délai lui semble important. Après discussion, la commission estime qu'il s'explique vraisemblablement par des considérations pratiques : changement de législature, temps nécessaire pour reprendre entièrement un projet précédemment refusé, besoin de réévaluer les options et de reconstruire une base de travail cohérente. Dans cette optique, le délai de trois ans est compris comme un délai réaliste pour permettre un traitement sérieux du dossier.

La commission émet ensuite un vœu concernant le postulat PO-07-2024 de Mme Sylvie Krattinger, portant sur la récupération de l'eau de pluie. Elle souhaite que les intentions formulées dans le préavis soient effectivement mises en œuvre.

Ainsi, la commission invite la Municipalité à concrétiser les mesures suivantes :

- qu'une directive ad hoc soit élaborée afin de définir les bonnes pratiques et les exigences en matière de récupération d'eau de pluie ;
- que des campagnes de sensibilisation et d'information soient menées afin d'aiguiller la population.

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est à l'unanimité qu'elle accepte le préavis tel que présenté.

La séance est levée à 19h20.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le rapport-préavis N°20-2025,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n°20-2025 présentant l'état de traitement des motions et postulats déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2025 qui n'ont pas encore fait l'objet d'une réponse définitive.

Décide

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 20-2025, du 27 octobre 2025, présentant l'état de traitement des motions et postulats encore en suspens et ayant été déposés et renvoyés à la Municipalité jusqu'au 31 décembre 2025, et d'accorder un délai supplémentaire au 31 décembre 2028 pour répondre à :
 - Postulat PO 05-2024 de M. le Conseiller Olivier Amblet et consorts « Relancer le projet de réaménagement des Jardins Familiaux et la renaturation du cours d'eau »
2. d'accepter les réponses municipales et de classer les postulats suivants :
 - Postulat PO 10-2010 de Mme la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez et consorts « Construction d'appartements protégés sur la commune de Prilly »
 - Postulat PO 11-2010 de Mme la Conseillère Isabelle Aparicio et consorts « Pour des logements subventionnés à Prilly »
 - Postulat PO 04-2022 de Mme la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard « Pour intégrer des personnes en situation de handicap au sein de notre administration communale »
 - Postulat PO 07-2022 de M. le Conseiller Yan Giroud & Consorts « Robotisation de la vente et de la restauration : Taxer les caisses automatiques, assurer l'égalité de traitement »
 - Postulat PO 04-2023 de M. le Conseiller Florent Héroguel et consorts « Pour un meilleur équilibre des critères économiques, environnementaux et sociaux dans la prise de décision »
 - Postulat PO 02-2024 de M. le Conseiller Florent Héroguel au nom des Vert.e.s et du PSIG « Casino à Prilly : Au-delà des bénéfices, n'oublions pas d'assumer notre part de responsabilité pour la prévention des risques liés aux jeux excessifs »
 - Postulat PO 03-2024 de Mme la Conseillère Sarah Burkhalter et consorts « Une ressourcerie des Encombrants à la Déchetterie de Malley »
 - Postulat PO 05-2024 de M. le Conseiller Olivier Amblet et consorts « Relancer le projet de réaménagement des Jardins Familiaux et la renaturation du cours d'eau »
 - Postulat PO 06-2024 de M. le Conseiller Florent Héroguel, les Vert.e.s. et M. le Conseiller Olivier Pilet, PSIG « Promouvoir l'égalité en encourageant l'utilisation d'un langage inclusif »
 - Postulat PO 07-2024 de Mme la Conseillère Sylvie Krattinger et consorts : « Pour des mesures pour faciliter et encourager la récupération de l'eau de pluie »
 - Postulat PO 01-2025 d'Antoine Viredaz et consorts « Elaboration d'un concept de formation continue à destination des employé.e.s de l'administration prillérane »

Au nom de la commission :

Richard Bryan LE FORT PAREDES, Président

Lumia Claramunt, Rapporteuse